

Rapport de la commission de gestion de l'ASIOR sur le préavis no : 32/21 « Comptes de l'année 2020 »

La commission de gestion composée de Mmes Cora Pasteur, Géraldine Martinis et Anne-Sylvie Seiler, de MM. Arnold Poot et Roland Stalder s'est réunie le 23 mars 2021 à l'Hôtel de Ville à Orbe pour étudier le préavis no 32/21 « Comptes de l'année 2020 ».

Nous remercions les représentants du CODIR, Mme Valérie Cottens et M. Gérard Conod ainsi que le responsable des comptes, M. Jean-Luc Randin, et Mme Corinne Rauber sa remplaçante, pour leurs précisions et les réponses données à nos questions. La commission a reçu tous les documents quelques jours avant la séance, nous en remercions le CODIR et M. Randin.

La participation des communes en 2020 s'élève à 4'868'202.65. Elle est inférieure de 213'097.35 à celle budgétisée et représente une charge de Frs. 457.-- par habitant (2019 : Frs. 468) et Frs. 3'487. -- par élève (2019 : Frs. 3'516).

La commission relève les points suivants :

- Compte 502.3185: Appel d'offres transporteurs. L'ancien contrat arrivait à échéance d'où la nécessité pour un appel d'offres. Car postal et la société HelvéCie ont été retenus.
- Compte 510.3112.1 : Equipement de classes. L'acquisition des équipements se fait sur proposition de la direction des écoles. Du budget de Frs. 20'000. —seulement Frs. 8'982,45 ont été dépensés.
- Comptes 510.3148 : Frais de conciergerie liés à la pandémie de 86'245,30.
- Comptes 510.3652 courses d'école, 510.3653 camps, 510.3655 animations diverses et 510.3659 transports pédagogiques : Une forte diminution des activités liée à la pandémie et donc une réduction des charges.
- Compte 510.4512 : Subventions du canton pour les camps de vacances. Il s'agit du remboursement des subventions de l'année 2019. En 2021 et 2022 le montant des remboursements sera sensiblement plus bas.
- Compte 520.3522.2: Ecolages RAC, demande augmentée à la suite de la pandémie entre autres à cause des difficultés pour les élèves à la fin de la scolarité obligatoire de trouver des places d'apprentissage.

Nous avons constaté un manque de cohérence dans le solde des charges par communes. Le tableau « Charges par Communes » indique un solde de Frs. -102'836.-- tandis qu'au résumé des comptes figure un montant de Frs. -107'023,61.

Bilan :

9200 Créanciers, mouvement débit et crédit : Les totaux de respectivement Frs. 6'792'404,44 et Frs. 7'055'581,14 ne correspondent pas à la somme des comptes individuels (n° 9200.001 – 9200.70)

9280 Fonds primaire et secondaire : Ces fonds sont gérés par les directions des écoles et servent à couvrir des dépenses imprévues au courant de l'année.

Au vu de ce qui précède, après discussion et à l'unanimité, la commission invite le conseil intercommunal à prendre la décision suivante :

Le conseil intercommunal,

- vu le préavis 32/21 concernant les comptes 2020 ;
- oui le rapport de la commission ad hoc ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. D'approuver les comptes de l'exercice 2020, présentant une participation des communes de Frs. 4'868'202.65.
2. De décharger la commission de gestion de son mandat.

Valeyres-sous-Rances, le 12. 04. 2021

Géraldine Martinis

Cora Pasteur

Arnold Poot

Anne-Sylvie Seiler

Roland Stalder (rapporteur)